



GUIDE FÉDÉRATEUR

Simplifié pour
personnes de passage

Document personnel à signer dont copie à remettre lors de l'adhésion

PRINCIPE GÉNÉRAL

Ce guide vise à clarifier les comportements qui rendent possibles une vie en partie collective dans le projet d'habitat fédératif qu'est l'écovillage les 3 Sources.

Nous avons décidé d'adopter l'holocratie pour faciliter les processus de groupe et alléger les processus décisionnels. Le présent règlement n'inclut pas les principes de la constitution holocratie (disponible sur le site de IGI partners). Il est entendu que chaque résident adhère à la constitution et aux *politiques* définies dans le document partagé sur drive (cercles).

Jusqu'à fin 2023, l'holocratie sera testée.

Chacun est garant et responsable de faire appliquer avec bienveillance et sourires ces dispositions, aussi bien les résidents permanents que les personnes de passage.

Merci pour le bien-être de tous.

- FONDEMENTS -



Article 1 LA RAISON D'ÊTRE

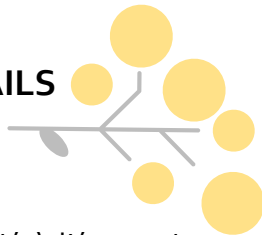
PRINCIPE GÉNÉRAL

« La **raison d'être** doit être reliée au potentiel de valeur maximal qui peut être apporté au monde. Nos actes à l'intérieur de l'organisation doivent être reliés à la raison d'être de celle-ci et il est nécessaire que nos propres raisons d'être soient reliées à la raison d'être de l'organisation. »

Bernard-Marie Chiquet (fondateur de IGI partners, holacracy France)

La raison d'être, vision commune, c'est l'énergie qui anime le projet, le ciment qui unit les différences.

EN DETAILS



Notre site de vie est dédié à l'épanouissement de la **biodiversité humaine** et à la valorisation des différences dans la mixité culturelle, générationnelle et sociale, dans le respect de l'écologie personnelle et globale. En ces temps d'immense changement, l'Écovillage les 3 Sources se veut un lieu de paix, de recherche, de travail effectif, d'expérimentation et de formation **au service de la Vie et du lien entre les personnes**.

Cet engagement pionnier pour co-exister en paix avec nos différences et construire un monde plus humain appelle un **engagement profond** pour sortir des vieux schémas toxiques de domination-soumission, rébellion-violence, possession-consommation.

L'écovillage n'est pas uniquement un lieu de vie écologique, il est aussi un centre de travail, de recherche et de formation « agile » pour inventer et expérimenter de nouvelles solutions dans les domaines suivants :

- Développer un **lieu de vie et d'écologie globale et personnelle** en lien avec l'extérieur.
- **Faciliter** l'écologie personnelle (lien à soi, aux autres et au Monde).
- **Promouvoir la biodiversité humaine** et l'amour dans la différence en intégrant les tensions et conflits. Intégrer sans discrimination sociale ou de convictions, au-delà des différences, tous ceux qui veulent œuvrer à reconstruire un monde vivant.
- Expérimenter de **nouveaux modes de vie et processus de décision** (gouvernance) respectueux de l'humain.
- Expérimenter et rechercher des **modèles économiques** respectueux de l'humain, de la vie terrestre et réalistes.

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

- Se relier au **"sens profond de la Vie"** sans sectarisme ni prosélytisme.
- Mieux comprendre et intégrer la **complexité des interactions** entre humains et avec les autres formes de vie.
- Offrir des **outils inspirants** et formateurs aux personnes en recherche d'évolution.

En résumé, la volonté est de développer un lieu harmonieux de paix, d'ouverture et de recherche concrète, dans la biodiversité humaine, au service du lien entre tous les êtres vivants.

Adhérer à la raison d'être ?

Il ne s'agit pas seulement de modifier des éléments de notre façon de vivre, comme le premier pas de passer à la viande bio. D'abord prendre intimement conscience que notre écosystème est littéralement en train de s'effondrer sous nos yeux (par exemple 68 % de vertébrés ont disparu depuis les années 70, pour les non vertébrés comme les insectes, le rapport est de x 8 : il y a quelques décennies à peine les pare brises étaient noirs d'insectes en été... ou cette étude montrant que dans quelques années la quantité de plastique des océans dépassera la quantité de poissons, les animaux sauvages ne représentent plus que 4% des espèces, etc... etc...).

Ce ne sont pas simplement notre ignorance et nos comportements qui ont conduit à la disparition massive de la vie sur terre, mais la rupture de notre lien sacré avec le vivant.

Notre civilisation est devenue une immense machine à transformer les ressources et le vivant (végétal, animal) en déchets. Cette cassure inclut le lien entre nous, les êtres vivants. Or nous sommes imprégnés profondément de cette culture clivée de la possession et de la domination qui a conduit à la **consommation frénétique de notre propre écosystème**. Nous en sommes arrivés à nous considérer nous-mêmes comme des objets de consommation dont seule l'apparence et les possessions comptent vraiment.

Il en va souvent de même pour les autres qui ne sont importants que s'ils nourrissent notre égo par leur adhésion à nos systèmes de valeurs, centres d'intérêts affectifs ou matériels et leur sympathie ou leur présence sociale. L'effondrement écologique dont nous ressentons les prémices n'est que le symptôme, l'écho de la chute de notre humanité dans **la faille du non-être**.

Le système de notre société machiniste ne peut être rafistolé en triant nos poubelles. Nous sommes atteints d'une **maladie auto-immune généralisée** qui est en train de détruire les dernières chances de survie pour nos très proches descendants (et probablement pour une partie de nos contemporains). Il est certes prioritaire de réduire les G.E.S pour éviter le four climatique. Mais pour éviter les plâtrages de bonne conscience, c'est notre **conscience profonde du lien à la vie** sous toutes ses formes qu'il s'agit de restaurer.

Cela commence par le lien à soi et à ceux qui nous entourent.

L'idéal élevé qui inspire cette raison d'être pourrait occulter la difficulté à coopérer entre humains semblables mais « tout-autres ». Les groupes se soudent autour d'affinités diverses (être fumeur, bouddhiste, chasseur, *écolo'*, gourmet, etc.). Ces alliances ne sont souvent que superficielles et impliquent de se fondre dans le groupe pour y être accepté.

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

L'amour de la différence nécessite une connaissance de soi et une remise en question de nos mécanismes ancestraux. Reconnaître que ce que nous pensons être *la vérité* n'en est qu'une version nécessite une **confiance en soi et une humilité fondamentale**.

Aimer l'autre dans sa différence ne va pas sans un travail de questionnement et de reconnaissance des réactions activées par nos blessures existentielles et des ombres liées à notre personnalité. Il s'agit de sortir des schémas d'évaluations et de comparaisons réciproques et de **s'ouvrir avec confiance et émerveillement** à l'accueil des tout-autres que sont nos colocataires de cette planète.

Selon *C.G. Jung* ce que nous ne supportons pas chez l'autre n'est qu'une facette obscure et enfouie de notre propre personnalité. Ce **chemin de transformation ontologique** qui dépasse notre simple humanité constitue la base de notre engagement pour participer très simplement à l'émergence d'un futur *numineux* encore possible.

- VIE ASSOCIATIVE
QUOTIDIENNE -



Article 1

ESPACES ASSOCIATIFS DE LA COLLECTIVITE

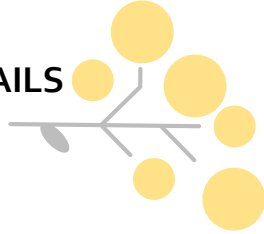
PRINCIPE GÉNÉRAL

Les espaces sont régis sur un mode de coresponsabilité. Chaque utilisateur résident ou de passage est coresponsable de ces espaces et s'engage à prendre connaissance avec soin du règlement intérieur qui y est lié ainsi que les dispositions affichées. Chacun respecte et fait respecter de façon bienveillante l'ensemble des dispositions. Chacun est invité à prendre conscience que ces dispositions sont nécessaires à une cohabitation harmonieuse, bienveillante et paisible entre personnes différentes.

Chacun prend soin des locaux, de leur propreté, de leur rangement, de leur nettoyage impeccable, tout de suite après utilisation, au niveau des demandes les plus élevées pour que chacun se sente à l'aise

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

EN DETAILS



1. Espace associatif

Cet espace est à l'usage des résidents et des membres de l'Association de passage à jour de cotisation. Il est libéré à partir de 23h30 sauf événements particuliers agréés par le cercle des résidents permanents et le rôle accueil.

1. **La cuisinette-bar** sera lavée après chaque utilisation, la vaisselle lavée, essuyée et rangée **de suite après utilisation**. Les éponges scratch sont strictement évitées sur l'inox qui se raye et s'abîme rapidement. Il suffit de frotter avec une éponge imbibée de vinaigre en laissant imprégner si besoin. On ne laisse rien sur le plan de travail. La vaisselle est essuyée tout de suite. Les poubelles sont vidées quand elles sont aux $\frac{3}{4}$ pleines. Merci de prêter attention au tri des déchets : papier, compost, recyclable. (Cf. affichette tri sélectif). **Aucun déchet, poubelle, encombrant n'est laissé en évidence dedans ou dehors.**
2. **Le réfrigérateur** : il doit être nettoyé chaque vendredi. Une seule caissette par logement est mise à disposition dans le frigo. Le nom du logement se trouve sur les caissettes. Aucun reste dans des bols ou récipients divers ouverts ou non ne peut être stocké dans le frigo. **Les caissettes vides doivent rester dans le frigo**. Les denrées laissées ne correspondant pas à ces indications seront considérées abandonnées et compostées par le permanent OU LES RÉSIDENTS. Lors du départ les caissettes doivent être nettoyées au vinaigre blanc. Merci pour les suivants.
3. **Stockage des denrées** : les denrées non réfrigérées sont à stocker dans une seule caissette mise à disposition. **Les surplus sont à stocker dans les espaces personnels.**
4. **Cuisinette** : Les usagers n'y cuisinent pas de produits odorants tels que poisson et grillades qui pourraient imprégner les livres, tissus et gêner les personnes sensibles à ces odeurs. C'est une cuisine d'appoint réservée aux petits plats à réchauffer : soupe, œufs à la coque et autres cuissons légères. ATTENTION A ESSUYER TOUTE TRACE DE LIQUIDE IMMEDIATEMENT DU PLAN DE TRAVAIL EN BOIS QUI SINON NOIRCIT RAPIDEMENT MERCI !
5. **Cuisinette extérieure** : la cuisinette extérieure peut servir à la cuisson des grillades et plats odorants. **Les conditions d'hygiène et utilisation sont les mêmes que pour la cuisinette intérieure.** Aucun stockage n'est possible à l'extérieur. La vaisselle doit y être laissée après lavage. Merci de ne pas y stocker la vaisselle de l'espace associatif. Les règles d'entretien sont les mêmes que pour la cuisinette associative.
6. **Les animaux** n'y sont pas admis (ni dans les autres espaces collectifs intérieurs (sauf dans des caisses ou paniers fermés) pour des raisons d'hygiène commune et de respect des personnes allergiques aux poils.

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

7. **Les alcools** forts de plus de 15 degrés ne sont pas mis à table, les vins et bières sont réservés aux FÊTES ET ÉVÈNEMENTS en quantité raisonnable (1 ou 2 verres par personne), si une personne malade alcoolique (ou en sevrage) est présente on renonce par solidarité à toute consommation d'alcool. **Pour des raisons de cohérence, les boissons industrielles telles que le coca, la bière industrielle (Kronenbourg, Heineken, etc.) ne sont pas admises dans les espaces collectifs et associatifs.** Ces produits peuvent contenir jusqu'à une centaine de produits chimiques différents qui se retrouvent ensuite dans les sols. Ces dispositions valent aussi pour la salle à manger et les autres endroits collectifs.
8. **La médiathèque** livres, DVD, jeux est ouverte à tous ; Les médias ne peuvent quitter l'espace associatif. Ils sont rangés par thèmes, merci de les remettre exactement où ils ont été pris ou de mieux les ranger, merci d'avance. Les films peuvent être visionnés sur un ordinateur personnel avec des écouteurs pour permettre à ceux qui veulent lire ou discuter de le faire en toute quiétude. Les films collectifs sur télévision peuvent être programmés deux fois par semaine le dimanche soir, le mercredi soir ou le vendredi soir à 20h30.
9. **Les jeux vidéo** mettant en scène des épisodes violents, horribles ou sanglants sont interdits à cause de la présence de petits enfants et de notre éthique.
10. **Ordinateurs** : Le(s) ordinateur(s) associatifs sont à disposition de tous, le temps d'utilisation est partagé entre les usagers présents. **Le streaming n'est pas autorisé sur l'ensemble de l'écovillage** pour des raisons légales et de surcharge du réseau, comme nous sommes en fin de ligne (les autres utilisateurs ne disposent plus d'une puissance suffisante pour une utilisation normale).
11. **Pour les personnes en accueils participatifs** ou autres formules participatives (woofing...), les horaires d'accès de l'espace associatif est de 7h à 9h de 13h à 14 h30 et de 18h à 23h30.
12. **Les chaussures ne sont pas autorisées sur les parquets.** Merci de les ranger dans le meuble uniquement.
13. **Merci de ne rien laisser sur place**, chacun range ses effets personnels dans ses parties privées. Vous pouvez déposer délicatement les « **objets trouvés** » dans la caisse destinée à cet effet. Comme pour tous les autres espaces communs, le rangement se fait à maxima et la propreté aussi, cela évite les conflits sur les degrés de l'échelle de chacun, merci de vous souvenir que vous êtes membre de l'association, donc co-responsable
14. **Les enfants** peuvent y jouer paisiblement à des jeux de société sans gêner les autres utilisateurs. Les parents veillent à ce que les jeux soient rangés après utilisation.
15. **Le nettoyage collectif** par tous les usagers des espaces associatifs (aussi le spa, l'espace méditation, rangement atelier, lingerie...) se fait le vendredi à 17h et le samedi à 10h30. Sont inclus les espaces extérieurs tels que la terrasse, la cour et le désherbage à proximité des bâtiments.

Le cadre est au service du lien entre les personnes...



2. Repas, espace salle à manger, repas collectifs

Cet espace sert uniquement pour les repas collectifs. Le niveau d'entretien optimal nécessite une participation quotidienne dans le respect des normes. Il est laissé libre de tout objet étranger à son usage de salle à manger (publicités, objets personnels, les chaussures sont rangées dans l'étagère uniquement...). Chacun participe et fait participer.

1. **Cet espace est à l'usage des résidents et des membres** de l'association de passage à jour de cotisation. Il est mis gracieusement à disposition de l'association par la SCI les 3 Sources qui a assuré les travaux, en dehors des stages ou besoins spécifiques de la SCI. Cette disposition est tacitement renouvelable chaque année sauf résiliation par la SCI.
2. **La salle à manger sert aux repas collectifs uniquement.** En dehors d'évènements particuliers, elle ne sert pas aux repas individuels ou aux moments récréatifs, l'espace associatif est là pour cela.
3. **Merci de rappeler aux plus jeunes de se laver les mains avant le repas.** Un affichage est prévu. Le pain ne doit pas être saisi avec les doigts dans la corbeille.
4. Elle doit être **laissée libre de tout objet personnel**, chacun veille au rangement. Si des objets sont trouvés, ils sont déposés dans la caisse objets trouvés à l'espace associatif. Les chaussures sont laissées dehors dans les étagères ou sur le petit meuble à côté de la porte, **jamais au sol à l'entrée. (Affichage prévu). On peut entrer avec des chaussures propres sur le carrelage de la SAM** . Dans la cuisine merci d'utiliser des chaussures parfaitement propres destinées à cet usage.
5. **Après les repas collectifs** chacun participe à débarrasser la table, faire la vaisselle et nettoyer la pièce. Nos amis fumeurs participent d'abord aux tâches de fin de repas.
Merci aux personnes disposant de peu de temps pour raison professionnelle qui doivent partir avant la fin du repas de débarrasser leur assiette et consacrer au moins cinq minutes à ranger ou nettoyer ce qui peut déjà l'être.
6. **La salle à manger et la cuisine sont nettoyées** à la fin de chaque repas : balayage, serpillère et jet d'eau ou de vapeur dans la cuisine.
7. **Poêle** : le poêle à bois peut être utilisé en intersaison ou s'il fait froid, celui qui l'allume veillera à balayer les déchets et cendres autour du poêle, à ne pas laisser de papier, bouts de caisses, carton à même le sol, mais à ranger de façon esthétique les accessoires de feu dans une caisse appropriée. Il vérifiera aussi que l'extincteur se trouve à portée de main dans la pièce, si non, le poêle devra rester éteint pour des raisons de normes et de sécurité.
8. **La salle manger ne sert pas de lieu de stockage**, publicité, rangement, etc... Elle reste propre et libre de tous objets.
9. Alcool : cf. le point 6 de l'espace associatif.

Le cadre est au service du lien entre les personnes...**3. Repas associatifs**

Le(s) repas sont organisés pour la semaine le lundi (ou lors de la réunion opérationnelle), jusqu'au lundi suivant. Le repas de lundi est en général mutualisé (chacun emmène quelque chose). Il est pris à 13h00, chacun participe (sauf woofing) selon le prix coûtant.

1. **Horaires** : Les personnes qui cuisinent respectent les horaires (13h pour le midi et 19h30 pour le soir) pour que les actifs puissent s'organiser et manger tranquillement, être à l'heure est important pour que chaque personne puisse organiser sa journée, respecter ses engagements, ses horaires de travail, etc...
2. **Ambiance** : Les repas associatifs doivent donner à chacun la possibilité de se détendre et de passer un moment convivial : les téléphones sont mis sur veille ou coupés (en cas de nécessité on sort pour répondre), le niveau sonore est maintenu bas, les parents régulent leurs enfants ou les font manger avant le repas des grands. Une tenue acceptable par tous est demandée : merci d'éviter le torse nu et les vêtements très sales.
3. **Participations, achats** : chacun participe aux frais du repas (sauf ceux qui sont exemptés). Le prix proposé est de **3,80 €**.
Pour les achats, il est important de garder les tickets de caisse ou les factures pour :
 1. Reporter le montant dans le cahier des comptes de la caisse repas (rouge)
 2. Garder une trace du montant de chaque aliment pour faciliter la comptabilité quand les personnes viennent acheter les ingrédients manquants pour leur usage personnelLes repas considérés comme des "restes" sont à payer également à la caisse repas car ce sont des ingrédients qui ont été achetés aussi.
4. **Santé** : Éviter les produits industriels et **ne pas en consommer dans les espaces associatifs**. Pour des raisons de santé et de cohérence, on fait cuire à basse température, on évite de griller, gratiner, rissoler. Des gratins légers sont possibles mais en laissant une alternative.
5. **Les repas de midi** sont simples avec au moins un féculent, des légumes et une protéine. On évite les repas longs pour permettre à ceux qui travaillent de manger en 45'. L'idéal est un petit buffet où on se sert. Un féculent sans gluten est demandé (pommes de terre, riz)
6. **Alcool** : En cas de présence d'une personne en cure d'alcoolisme ou en risque de rechute, nous sommes solidaires et l'alcool n'est pas présent.
7. **Entretien** : Tout le monde participe à débarrasser, nettoyer et faire la vaisselle, jusqu'à ce que ce soit terminé.
8. Afin de **connaître la quantité à cuisiner**, un SMS peut être envoyé à chaque personne
9. **Elaboration des repas** : L'objectif est de cuisiner le plus simplement possible. Les repas sont à dominante végétarienne.
10. L'élaboration des repas se fait en **priorité en fonction des plantes et des fruits présents sur le site**. Exemple :

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

Entrée

Crudité du jardin ou sauvage

Plat

Féculents, légumes cuits, œuf

Dessert facultatif

11. Remarque : **si régime spécial**, les ingrédients de la cuisine collective peuvent s'adapter suivant le budget, sinon il est toujours possible aux personnes d'emmener leurs propres aliments.
12. **Fournisseurs** : la nature et le jardin, fruits et légumes : Didier 06.08.11.45.33 ou 05.63.55.94.09 à MIOLLES, fromages de brebis, Massebirot (**on utilise ce qui est sur place bien sûr !**)



4. Cuisine collective

La « cuisine » inclut l'espace de préparation, ainsi que l'espace plonge et l'espace « légumerie ». Cet espace sert uniquement pour les repas collectifs, on respecte les normes légales d'hygiène, le niveau d'entretien nécessite un entretien quotidien dans le respect de ces normes. Il est laissé libre de tous objets étrangers à son usage.

1. Il faut **se laver les mains au savon** avant de cuisiner (et de se mettre à table). L'hygiène doit être stricte pour préserver l'avenir du site. Merci de réagir, mais avec bienveillance, à tout manquement d'hygiène.
2. **Les personnes qui ne cuisinent pas ne pénètrent pas** dans la cuisine.
3. **Les chaussures sales** de chantier ou jardin y sont interdites. On y pénètre avec des chaussures propres adaptées à l'endroit ou sans chaussures (les mettre dans le meuble d'entrée pas au sol svp).
4. **La cuisine collective est mise à disposition de l'association gratuitement** (de même que la salle à manger). Elle a été financée par les membres de la SCI en même temps que la réfection de la salle à manger et la création de l'espace associatif (investissement environ 15.000 €). Les normes ont été respectées : carrelage et joints spéciaux, écoulement au sol, peinture « alimentaire », meubles en inox, plonge séparée avec lave-vaisselle, légumerie (table et évier en face de la plonge où **les légumes doivent être lavés AVANT d'entrer en cuisine par le passe**), porte battantes en chêne massif, cuisinière semi professionnelle en inox...
5. **Le circuit légal obligatoire** « sale-propre » doit être respecté, c'est pour cela que les légumes sont nettoyés dans l'évier de la légumerie avant de passer en cuisine. Les plats passent de la cuisine à la salle à manger. Les assiettes sales vont directement à la plonge sans repasser par la cuisine. Le propre et le sale ne se croisent jamais.
6. **L'accès de la cuisine est strictement réservé à ceux qui préparent les repas communs.** Les denrées « personnelles » sont à mettre dans le frigo de l'espace asso' ou dans votre chambre. Aucune « popote » diurne ou nocturne n'y est autorisée. L'espace asso' est là pour cela. Tous repas cuisiné (sauf pour les stages) dans la cuisine collective est un repas collectif :

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

- Cuisiné à partir des ingrédients présents dans la cuisine (penser aux restes afin d'éviter le gaspillage), la légumerie et l'espace extérieur (jardin et plantes/fruits sauvages comestibles)
 - Payé à la caisse repas
7. La 1ère cuisinière « Rosières » a tenu 3 ans à peine : double vitre du four cassée, porte forcée, bouton cassé, 5e feu principal HS, rayures, etc... Les résidents ont dû en racheter une neuve. **MERCI de nettoyer la table de cuisson et le four APRES CHAQUE USAGE** comme dans tous les lieux collectifs. **Le(s) cuisinier(ère) de service en est responsable ainsi que du nettoyage des plans de travail et de ses ustensiles, même s'il délègue le nettoyage à un(e) aide !**
 8. Les plans en inox doivent être nettoyés après chaque repas par le cuisinier. **On n'utilise pas d'éponge ou « scratch » rayant sur l'inox...** Frotter avec une éponge avec du vinaigre en laissant imprégner si besoin.
 9. **Le sol doit être nettoyé après chaque repas**, et le soir au jet et balai brosse après le repas, aussi sous les meubles et en fin de semaine derrière le congélateur et frigo (et à l'intérieur, bien sûr). **Tous les produits frais** doivent être remis au frais, filmés ou mis dans des boîtes immédiatement. Les contrôles sanitaires sont draconiens, certains lieux ont été fermés par manque d'hygiène, épargnons-nous cela !
 10. **Congélateur (réservé aux résidents)** : merci de noter votre nom sur les emballages, ou boîtes de produits qui vous appartiennent, de ne pas utiliser plus d'une petite boîte pour laisser de la place aux autres, et de regrouper vos produits.
 11. **Le réfrigérateur est à l'usage de la cuisine collective uniquement.**
 12. **Les usagers extérieurs** (stages accueillis, cuisiniers de passage non-résidents sont tenus de respecter les dispositions ci-dessus et de faire un grand nettoyage (étagères, frigos, sous les meubles, panneaux en inox muraux, etc...) à la fin de leur prestation.
 13. **Les cuisiniers-utilisateurs extérieurs verseront à l'association une participation pour l'usage de la cuisine** et les charges en résultant (eau, électricité, gaz, usure et remplacement du matériel, entretien des locaux, etc...) Celle-ci est définie avant le commencement de l'utilisation par convention écrite strictement obligatoire. La base est **de 30% du CA**, si les repas fournis le sont pour des groupes amenés par l'association les 3 Sources . Pour les résidents la participation est ramenée à 15%, sauf pour les prestations spéciales de stages.
 14. Pour les **repas en autogestion de stages la participation est de 6€** par personne et par jour entamé.

Le cadre est au service du lien entre les personnes...



5. Laverie - linge

La laverie évite de multiplier les machines à laver, chacun participe financièrement au renouvellement des machines et à l'achat des lessives bio. Chacun veille à l'entretien et au rangement.

1. Des **machines à laver collectives** sont à disposition des résidents permanents et de passage.
2. **Les seuls produits qui peuvent être utilisés sont ceux fournis par l'association** des résidents. Ce sont des produits biologiques performants.
3. Une participation est demandée pour chaque machine de linge, le prix est affiché (**2,50 par machine** depuis 2012).
4. **Le local doit être maintenu propre** par chaque utilisateur qui trouvera une serpillère sur place
5. **Il ne peut servir de lieu de stockage d'effets personnels** sauf pour les besoins de la lessive.
6. Le linge peut être **séché à l'extérieur dans la zone prévue à cet effet** (près des fruitiers face au jardin maraîcher).
7. Il n'est **pas possible de suspendre du linge dans la cour du hameau, dans les couloirs et espaces associatifs collectifs** ni aux fenêtres. En hiver, l'entrée de la laverie peut servir de séchoir. Merci d'utiliser le séchoir construit en 2020.
8. Les personnes de passage peuvent faire sécher le linge dans leur chambre (**protéger le sol svp** sinon le parquet est détérioré).



6. Espace silence et méditation

Cet espace est un lieu de silence, de prière et de méditation silencieuse, sauf organisation d'une pratique commune non sectaire et en accord avec les valeurs des 3 Sources. Il permet de participer à des temps de convivialité de façon régulière et se sentir concerné par la dimension spirituelle du projet (ouverture interreligieuse, temps de silence partagés...).

1. Cet espace est un **lieu d'intériorité ouvert jour et nuit** pour la méditation, la prière silencieuse, le recueillement et le silence.
2. **Aucune pratique religieuse n'est obligatoire à l'écovillage**, mais chacun peut proposer des moments méditatifs libres en harmonie avec le cadre général.
3. **Les chaussures sont laissées devant la porte.**
4. En dehors d'événements organisés et concertés, **les pratiques sonores, les discussions, les postures spectaculaires, la danse et toute autre activité pouvant distraire les autres**

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

personnes sont à pratiquer dans une autre pièce (parlez-en à une des personnes du cercle concerné).

5. Les résidents participent de façon régulière à au moins une rencontre hebdomadaire silencieuse de 20' de méditation commune. (En principe lundi à 19h). Il s'agit d'un acte symbolique marquant l'intention de vivre ensemble dans la paix au-delà des mots ou de se relier à ce qui est au-delà de nous. Les résidents permanents y participent tous sauf impératif particulier. Pour ceux qui le souhaitent, on peut s'éclipser au bout de 10' (tintement). On forme un cercle de paix au bout de 20' et on se reconnaît par un regard silencieux.
6. **Il est strictement nécessaire d'allumer les bougies avec une allumette ou briquet et de ne pas retourner les bougies allumées pour allumer une nouvelle bougie (détériorations par la cire)**
7. **Sécurité : Le dernier sortant éteint les bougies et les lumières.**

7. Chaufferie



Cet espace est sous la responsabilité attentive de tous, le respect des consignes est indispensable à la sécurité et au bien-être de tous. Il est sous la responsabilité cercle chauffage.

1. Le **chauffage central s'effectue en commun**, tous y contribuent sous la responsabilité du cercle.
2. Durant la période de chauffage, **les commandes des corps de chauffe des locaux privatifs et des communs devront toujours rester ouvertes**, de manière que la température dans ces locaux soit toujours de douze degrés au-dessus de zéro.
3. La chaufferie collective est un **espace particulièrement sensible** qui abrite une chaudière à bois à flamme inversée d'une puissance de 60 000W (60 KW) 3000 litres de ballons tampons et 800L d'eau chaude sanitaire, ainsi que les commandes des 10 m2 de panneaux solaires.
4. **Aucun objet inflammable (linge, chaussures, etc....) y compris le bois ne doit être tenu à moins d'un mètre du foyer.**
5. Le chargement du bois nécessite une petite formation. **AUCUNE PERSONNE NON HABILITÉE NE DOIT TOUCHER A LA CHAUDIERE OU AUX COMMANDES ELECTRONIQUES.** En 2020 nous avons évité un incendie majeur suite à l'intervention d'une personne en chantier participatif
6. Le bois doit être posé dans le foyer, **pas lancé** (risques de dégâts importants au foyer).
7. **La porte inférieure de la chaudière ne peut pas être ouverte de plus de 10 cm** pendant la marche (risque d'éclatement des pierres réfractaires, c'est arrivé 2 fois, coût important).

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

8. Les cendres doivent être vidées chaque matin et sorties à l'extérieur par mesure de sécurité. **Il est strictement interdit de vider les cendres dans des contenants non métalliques (seau plastique, carton, etc... début d'incendie en 2020).**
9. La chaufferie sera **balayée 2 fois par semaine** et chaque fois que des résidus sont au sol.
10. **Aucun objet hormis les gants ignifugés ne peut être posé sur la chaudière.**
11. Il est **interdit de faire sécher des textiles** dans ce local.
12. **Avant de quitter le local toujours vérifier si la manette d'évacuation des fumées est bien sur la position marche (risque grave d'incendie).**
13. **Il n'est pas possible d'utiliser le ballon électrique** (présent en cas de panne des autres systèmes) **pour chauffer l'eau sanitaire** : les panneaux solaires sont là pour cela, en cas de besoin remettre en route la chaudière bois.
14. **Merci de vérifier régulièrement la pression générale d'eau (minimum 1,5 Bar).**
15. Le stock de bois dans la cave doit être maintenu à un **minimum de 8 stères** (en cas d'intempéries graves on ne peut pas toujours s'approvisionner rapidement et la main d'œuvre nécessaire n'est pas toujours présente.)
16. Le **ramonage** doit être affiché et **pratiqué au moins 2 fois par an.**
17. Merci de **vérifier régulièrement s'il y a 2 extincteurs disponibles et visibles** : à la porte d'entrée de la cave et à la porte d'entrée de la chaufferie.
18. Il est strictement interdit de **stocker des braises** et cendres dans le bâtiment (incendie en 2022)

8. Sauna, SPA



Cet espace est sous la responsabilité attentive de tous, le respect des consignes est indispensable à la sécurité et au bien-être de tous. Pour des raisons de sécurité, il ne peut être utilisé que sous la supervision d'une personne formée au préalable par Raphael van de Par (naturopathe-maître de bains). Les règles d'hygiène sont très strictes. La quiétude est requise.

1. Cet espace a été financé par la SCI, il **n'est pas accessible seul ou en libre-service**. S'adresser à Raphael (0607252454) ou cercle concerné.
2. Une **participation financière est demandée aux non-résidents permanents.**
3. **Le poêle à bois ne peut être alimenté que par une personne formée.**
4. **Il est mis gratuitement à disposition de l'association au moins le mercredi soir**, en général (sur demande) ; et pour l'usage de certains stages contre entretien et nettoyage.

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

5. Il doit être **nettoyé après chaque usage** : le nettoyage comprend le balayage, nettoyage avec la serpillère du sol et du couvercle du spa.
6. **Il est interdit de monter se coucher ou de faire du trampoline sur le couvercle isolant du jacuzzi.**
7. **Les chaussures doivent être laissées à l'extérieur dans le meuble.**
8. Il est nécessaire de porter un bonnet de bain ou de faire un shampoing des cheveux et une toilette intime avant le jacuzzi ou piscine. Nous n'utilisons pas de produits chlorés, ce qui nécessite une **hygiène très stricte. Le bonnet de bain est obligatoire**, sauf cheveux très courts.
9. **Le jacuzzi n'est pas accessible aux enfants de moins de 16 ans**, ainsi qu'aux mineurs de moins de 17 ans non accompagnés.
10. Selon les règles usuelles, **la nudité est possible dans le sauna sauf éventuellement en présence des enfants** (consulter les parents). On ne se promène pas nu en dehors de cet espace, on met une serviette autour des reins.
11. **Aucun contact entre la peau et le bois** n'est autorisé dans le sauna (utiliser ses serviettes personnelles).
12. Le port de maillots synthétiques dans le sauna peut générer des maladies de peau. **Il est plutôt recommandé de s'envelopper dans une serviette en coton.**
13. L'ensemble des installations est un **espace relaxation et bien-être**. Les sauts, plonges, galopades, cris, bruits et conversations bruyantes sont à mener en dehors de l'espace.



9. Salle de remise en forme

Les appareils de cet espace ont été financés par Raphael van de Par (NATUROPATHE) suite à une chute grave lors des travaux, et n'est pas accessible seul (appareils à inertie dangereux interdits aux enfants), mais en présence d'une personne formée (Raphael ou personne formée). Ce n'est pas un espace de body building, mais un espace de soins et remise en forme douce avec table d'inversion, musculation du dos et de la ceinture abdominale, vélo elliptique.

1. Il est mis à disposition de l'association le **mercredi soir sur demande** au responsable et pour l'usage de **certains stages ou accueils thérapeutiques**.
2. Il doit être **nettoyé après chaque usage** : le nettoyage comprend le balayage, nettoyage avec la serpillère.

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

3. **Les chaussures doivent être laissées à l'extérieur**, seules les baskets avec semelles blanches sont autorisées.
4. **L'accès n'est pas permis aux mineurs non accompagnés**, certains appareils avec roue d'inertie pouvant causer des fractures graves en cas d'usage inadéquat.
5. **Aucun contact entre la peau et les appareils n'est autorisé (utiliser ses serviettes).**
6. **L'usage des poids nécessite de ne pas les poser ou jeter sur le parquet qui est fragile**, mais sur les tapis mousse ou supports.

10. Salle de loisirs – rencontre « Pas sage »



Cet espace est sous la responsabilité attentive de tous, le respect des consignes est indispensable à la sécurité et au bien-être de tous.

1. Cet espace a été financé par la SCI. Il peut être **accessible pour des besoins privés sur demande au RÔLE STAGES** par exemple pour s'exercer à de la musique.
2. Il est mis à disposition de l'association pour **l'usage de certains stages, activités communes, jeux ou accueils thérapeutiques.**
3. Il doit être **nettoyé après chaque usage**: le nettoyage comprend le balayage, nettoyage avec la serpillère, vider la cheminée, enlever les toiles d'araignées, passer l'aspirateur sur les tapis.
4. **Les chaussures doivent être laissées à l'entrée.**
5. L'accès n'est pas permis aux mineurs non accompagnés, **les activités d'enfants doivent y être encadrées par un adulte** et le rangement, nettoyage assuré par celui-ci.
1. La participation aux frais de journée est **proposée entre 90 et 150€ pour les activités rémunératrices ou d'intervenants extérieurs.** Les animateurs sont responsables du respect des consignes et des conséquences matérielles.
2. **Merci de veiller à la présence d'extincteurs à l'entrée.**

11. Ateliers, outils



Ces espaces nécessitent un rangement précis et l'entretien, le nettoyage des outils après chaque utilisation. Signaler ce qui manque ou est défectueux.

1. **Les ateliers sont sous la responsabilité du (des) rôles(s) maintenance ou du cercle correspondant.** Tout prêt d'outil doit passer par lui ou son remplaçant en cas d'absence.

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

2. Les outils utilisés doivent être **nettoyés, graissés, affutés** (tronçonneuse par exemple), carburant et huile complétés après utilisation.
3. En cas **d'utilisation personnelle** les carburants et huiles sont à charge de l'utilisateur. Le cas échéant, le responsable maintenance les lui facture.
4. Les outils et appareils sont **rangés à des places signalées par des panneaux ou étiquetages**, merci de les ramener exactement à l'endroit le soir de l'utilisation.
5. Les outils sont utilisés sous la **responsabilité de chacun**. Les personnes non habilitées ne peuvent pas se servir des outils dangereux : tronçonneuse, quad, scies sur table, etc.
6. **Il est instamment demandé aux résidents de ne pas mettre à disposition de gens de passage des outils dangereux tels qu'une tronçonneuse, tracteur, 4x4, scie sur table...**
7. Tous les rangements doivent être étiquetés.
8. Un temps **d'entretien et rangement** est prévu le vendredi après-midi.

12. Parking



1. **Les zones de parking** indiquées par la SCI doivent être respectées pour des raisons de tranquillité, d'harmonie et de sécurité pompiers. Le parking visiteur est laissé libre en permanence. Le rôle gérant SCI est responsable de la signalisation.
2. **La cour du Soulayrol** haut ne peut servir de parking sauf quelques minutes pour décharger des objets lourds en roulant au pas en dehors des dalles, le delta sous les graviers se déchire.
3. **Le stationnement des camping-car, remorques, caravanes et autres engins roulants ou non** doivent faire l'objet d'une demande au responsable accueil ou à la gérance de la SCI qui décidera.
4. **Les points de demi-tour et pompiers doivent toujours être laissés libres** : le point juste après le parking d'arrivée le long du chemin (aux boîtes aux lettres), le point devant la grille rouge, la placette devant la maison du potier (Autorisés à la zone du Potier : une place sous le grand arbre, une place à gauche du chemin qui va à la ruine).
5. **Les véhicules non assurés, non roulants, et perdant de l'huile ne sont pas autorisés sur la propriété**. Signalez-le, on trouvera une solution.
6. **Les vélos, et autres 2 roues doivent être rangés soit au parking commun, soit dans votre habitation, pas sur le PK horaire réservé au déchargement et au cabinet**.
7. Les **grosses motos** doivent être rangées avec les voitures ou à un endroit convenu avec le rôle gérant SCI.

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

8. **L'espace à côté de la salle « pas-sage »** (avant les WC panoramiques) ne peut être utilisé comme PK de voiture (demi-tour de la maison paille).
9. Dans la zone « potier » **seuls les 2 emplacements face à la MDP** (laisser le demi-tour pompier libre svp) et le PK béton peuvent être utilisés.

Article 3

PARTICIPATIONS COLLECTIVES ET ASSOCIATIVES

PRINCIPE GÉNÉRAL

Les résidents et les volontaires de passage participent aux tâches associatives et collectives pour alléger les charges communes et créer ensemble un lieu de beauté : propre, accueillant, bien rangé, harmonieux pour tous. Nettoyage collectif en fin de semaine pour tous les usagers des espaces collectifs. Ne rien laisser de perso dans les espaces collectifs.

EN DETAILS



1. **Participation associative** : Chacun participe selon ses possibilités physiques et matérielles aux besoins de l'association les 3 Sources. Il est demandé aux résidents permanents une participation hebdomadaire aux tâches de l'association et d'entretien des extérieurs et espaces verts de 4 heures minimum.
2. **Chacun est coresponsable** de l'entretien, de la beauté, du rangement des espaces collectifs et associatifs et participe à rappeler aux personnes de passage les principes de rangement et nettoyage.
3. **Le nettoyage collectif** se fait par tous les usagers des espaces collectifs et autres volontaires du vendredi entre 17 et 19h et /ou du samedi entre 10h et 13 h. Merci de se concerter avec le rôle accueil.
4. **Projets** : chacun est invité à proposer des projets qu'il pourra gérer lors de la réunion du lundi
5. **Esthétique, harmonie** :
 - Chacun est invité à **ramasser au passage ce qui n'est pas rangé** (pour des raisons d'esthétique et pour accueillir les personnes qui peuvent passer à tout moment, on ne laisse pas d'objets dans les espaces communs ou extérieurs).
 - Les **chaussures sont à mettre dans les meubles** ad hoc.
 - Les outils (atelier), cagettes (serre), matériel de nettoyage (cagibi sous l'escalier dans la salle à manger) et autres sont rangés.

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

- Passer un coup de balai ou de chiffon là où c'est nécessaire, bref **agir de façon coresponsable** sans attendre des directions hiérarchiques.
- Les **extérieurs des habitations privées sont entretenus** et laissés libres d'objets disparates, chacun mettant du cœur à ce que le lieu respire l'harmonie et la beauté.

- RELATIONS - COMMUNICATION - REUNIONS -

Rappel de la charte :

Notre monde a un urgent besoin de lieux de paix où les valeurs d'ouverture, de tolérance mutuelle et d'acceptation bienveillante des différences puissent s'incarner afin de réaliser des passerelles entre les hommes et avec leur environnement.

* Les relations se vivent dans le respect de l'autre, de ses croyances personnelles, culturelles et religieuses ainsi que dans l'entraide et la solidarité, dans un esprit d'enrichissement mutuel, en renonçant aux critiques.

* Éviter le dogmatisme, cultiver la fluidité, la joie et l'empathie dans un esprit positif et créatif au service de la Vie et du bien commun.

* Entraide et non spéculation.

* Chacun se sent responsable du déploiement des activités et met du cœur à l'ouvrage.

Et... « dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit » .



PRINCIPE GÉNÉRAL

Les 3 sources sont un lieu d'expérimentation bienveillante et réaliste de la biodiversité humaine : vivre ensemble en se réjouissant de la différence de l'autre qui nous apprend à sortir des limites de nos fonctionnements de protection pour grandir en connaissance de soi, humilité et capacité d'empathie. Les tensions et conflits sont vécus comme des chances d'évoluer et grandir en humanité.

Il est important de :

- Avoir fait un travail pour bien se connaître.
- Accepter la pluralité des points de vue en harmonie avec la raison d'être du projet.
- Communiquer de façon positive et bienveillante en sortant des jugements, reproches et exclusions (se former à la CNV).
- Faire des propositions, s'impliquer activement pour résoudre les tensions.
- Intégrer les points de vue différents.
- Vivre les tensions et accepter parfois les conflits en veillant à éviter la violence

Article 1

LA BULLE DE PROTECTION

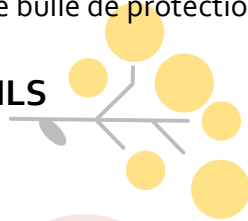
PRINCIPE GÉNÉRAL

La bulle de protection qui suit a été mise en place par les résidents suite à des conflits, elle est signée par toutes les personnes résidant temporairement et de façon permanente. Il s'agit d'un amortisseur relationnel minimum à utiliser par toutes les personnes présentes sur le site.

La raison d'être de notre écovillage inclut la notion de **biodiversité humaine**. Cela signifie cohabiter avec des personnes de cultures, d'âges, de cultes, d'origines sociales, et de caractères différents.

Sans une bulle de sécurité ce serait une utopie complète. Voilà pourquoi nous demandons à chacun de s'engager à signer cette bulle de protection pour que chacun se sente en sécurité.

EN DETAILS



RELATIONS HUMAINES

- ❖ D'une façon générale, nous faisons preuve de politesse (sourires gratuits, bonjour, bonsoir, les hugs sont possibles dans la limite de chacun), de discrétion et de confidentialité. **Nous pratiquons la publicité positive les uns par rapport aux autres.** Un trombinoscope avec ce que le groupe pense des uns et des autres est affiché à l'espace asso' (sauf si en renouvellement).
- ❖ **Nous parlons positivement des personnes**, même celles qui sont absentes, ou nous nous abstenons d'en parler.
- ❖ **Nous prenons soin à ne pas envahir les personnes en dehors des cadres habituels de réunion**, par exemple pour poser des questions à brûle pourpoint, se plaindre. Utilisons le questionnaire : *j'ai des questions concernant le ...à qui puis-je m'adresser ? Y a -t-il un moment pour ?*
En général le mercredi soir à 19H30 il y a une réunion d'information (envoyer un sms au 06 07 25 24 54).
- ❖ Nous évitons les à prioris, les jugements, les critiques, rumeurs : **nous allons trouver directement les personnes concernées pour clarifier ce qui le nécessite.** Nous refusons d'être réceptacles de critiques vis à vis de personnes qui ne sont pas présentes et ne colportons pas de rumeurs.
- ❖ Si « *Blablou* » tient avec nous ce genre de propos sur *Amédée* : nous organisons une rencontre avec *Amédée*. Si *Blablou* refuse, nous en parlons à *Amédée* pour l'inviter à aller voir avec bienveillance *Blablou*.

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

- ❖ **Si la situation s'avère complexe**, il s'agit de demander un médiateur (envoyer un message au 0607252454 OU 0787018313). Nous allons trouver les personnes concernées pour parler avec bienveillance et écoute avec elles (allons sur la colline de l'autre).
- ❖ Nous cultivons une **attitude positive** en cas de tensions ou de difficultés relationnelles et utilisons les outils : Holacracie, rencontres à 2 ou groupe cœur à cœur, réunions proposées.

Nous respectons une confidentialité stricte par rapport aux confidences qui nous seraient fait

Nous pratiquons les
4 accords toltèques

1. **Avoir une parole impeccable**
(positive, constructive)
2. **Ne pas faire de supposition**
3. **Ne faire de rien une affaire personnelle**
4. **Toujours faire de son mieux**

CONTRIBUTIONS COLLECTIVES

- ❖ Nous appliquons les horaires dans les espaces collectifs et **les règles de respect et de bien être vis-à-vis de chacun** (au niveau le plus élevé pour que chacun se sente bien).
- ❖ **Nous respectons les espaces privés et collectifs** : ne pas bouger les objets de place sans en avoir parlé en réunion par exemple, veiller activement à une propreté exemplaire, à un rangement des mobiliers et ustensiles permettant de rendre l'endroit agréable à la vue pour chacun, aérer et mettre des essences (diffuseur ou encens à disposition), essuyer et ranger vaisselle tout de suite, ranger et nettoyer les tables tout de suite, fermer le rideau du placard, nettoyer la cuisine et mettre ses aliments en boîte dans le frigo, etc... Vous faites aussi respecter ces demandes collectives y compris par les résidents permanents le cas échéant.
- ❖ Nous respectons une **hygiène stricte** : lavage des mains avant chaque repas collectif,...
- ❖ **Nous vidons les poubelles avant qu'elles ne soient complètement pleines.**
 - **Un espace poubelle est présent à l'entrée du hameau** pour les recyclables et les verres.
Les déchets ménagers sont à emmener à l'entrée sur la route (container) ou dans une voiture. Ne pas les stocker à l'entrée dans l'espace recyclage svp.
 - Le camion poubelle ne venant pas jusqu'à l'écohameau, **il est souhaité que chacun participe**, s'il sort en voiture lors de son séjour, en allant jeter des déchets dans le bac à ordures ménagères se trouvant au début du chemin menant aux 3 sources.
 - Des bacs à recyclables et verres sont présents dans les villages alentours (St Exupère, Coupiac)
- ❖ Nous vidons **les toilettes sèches** quand elles sont à moitié pleines.
- ❖ Le compost se situe entre les deux serres (**uniquement des produits bio, pas de viande ni de poissons.**)
- ❖ **Nous remplaçons les bonbonnes** d'eau dès qu'elles sont vides (échange fait avec une pleine à l'éco-shop)
- ❖ **Si nous cassons** quelque chose ou constatons que quelque chose est cassé nous envoyons un message à l'accueil. 0787018313
- ❖ Nous veillons à ranger nos affaires **dans notre espace privé**. Rien n'est laissé dans les espaces collectifs. Si besoin envoyez un message pour savoir où ranger (fil whatsapp chouchous ou accueil).
- ❖ **Nous rangeons nos chaussures** dans les meubles prévus à cet effet présents à l'entrée des espaces collectifs. Pas de chaussures au sol, utilisons les étagères.
- ❖ Nous lisons et appliquons les panneaux d'affichage.

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

Je m'engage à respecter et faire respecter la bulle de protection ainsi que le règlement intérieur et autres dispositions de l'écovillage pour que chacun se sente bien et je signe ici en co-responsable :



Article 2

COMMUNICATION NON VIOLENTE – POSTURE PERSONNELLE - INTERACTIONS

PRINCIPE GÉNÉRAL

Il est demandé à chacun de respecter les principes de la CNV (communication non violente) et de se former à cette approche afin de faciliter les relations et de restreindre les conflits qui sont inévitables selon l'expérience de tous les projets qui durent dans le temps. Marshall Rosenberg précisait que la CNV n'est pas une technique mais une posture intérieure pour donner de l'empathie à l'autre, aller le rencontrer dans son monde intérieur. Cela nécessite un lâcher prise de nos certitudes et raideurs pour mettre le lien humain à la première place.

EN DETAILS



1. Chacun accomplit **les tâches associatives ou collectives** auxquelles il s'est engagé dans le délai qui aura été convenu. S'il ne peut pas respecter ce délai, il se fait aider ou en parle aux personnes concernées. La procrastination répétée conduit à des conflits inévitables.
2. Chacun est invité à **régler les tensions en utilisant les outils en place** : rencontres « cœur à cœur », ADEC, réunions d'holocratie.

Article 3 TRAVAIL SUR SOI ET EN GROUPE

PRINCIPE GÉNÉRAL

Les enjeux d'un lieu à dimension collective font ressortir nos ombres et blessures personnelles. Chacun est invité à prendre soin de sa posture intérieure et de ses besoins d'évolution.

EN DETAILS

1. **Thérapies sur le lieu :**
 - **Les thérapeutes présents ne font pas de psychothérapie avec les autres résidents.** Aucune personne présente n'émet de remarques sur l'état de santé mentale, psychologique ou physique des autres.
 - **Seuls les thérapeutes diplômés** ayant accompli un cycle de formation complet d'au moins 3 ans dans une école et bénéficiant d'une supervision peuvent pratiquer sur le site après accord du cercle compétent. Une expérience reconnue de plus de 5 ans peut convenir selon avis du cercle formé de professionnels compétents avec avis du Cœur de sagesse.
2. **Les pratiques de type ésotérique** telles que channeling, rituels de magie, voyance, usage de drogues hallucinogènes, etc. ne peuvent être exercées dans le cadre de l'écovillage. Il en va de même pour toutes les pratiques illégales. Toute polémique concernant ce sujet devra être soumise au rôle compétent.
3. **Accompagnement :** Chaque résident s'engage à entreprendre un travail de coaching ou thérapeutique personnel si le besoin s'en fait sentir dans les relations avec les autres résidents.
4. **Formations, régulations :**
 - Le cas échéant, chaque résident s'engage à suivre les formations, sessions de **développement personnel** ou de régulation de conflits proposées par le Cœur de sagesse, le CA ou à l'initiative des résidents. Le cas échéant, les frais sont partagés entre les participants.
 - Lorsque le besoin s'en fait ressentir les résidents acceptent de **participer à des sessions** de formation ou de travail en commun sur les thèmes de développement personnel, communication, intelligence collective, médiation, etc. Les frais éventuels sont partagés. En cas de difficulté financière, en parler au Conseil de village.

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

Nous pratiquons les accords toltèques



1^{er} accord : Que votre parole soit impeccable !

Parlez avec intégrité, dites ce que vous pensez avec simplicité en ayant conscience que vous êtes unique.

Bannissez les phrases dévalorisantes pour vous ou pour les autres.
N'utilisez pas la parole contre vous-même, ni pour médire d'autrui.
Utilisez la puissance de la parole au service de la vérité et de l'amour.



2^{ème} accord : Quoi qu'il arrive, n'en faites pas une affaire personnelle !

Ce que les autres disent et font n'est qu'une projection de leur propre réalité, de leurs croyances et donc de leur rêve (*les compulsions, automatismes, de leur égo NDT*).

Ils projettent sur l'extérieur afin de pouvoir observer leur création.

Ne donnez pas puissance aux choix des autres en votre égard.

Acceptez qu'ils aient des idées différentes.

Celui qui est immunisé contre cela, n'est plus victime de souffrances inutiles.



3^{ème} accord : Ne faites pas de suppositions !

N' imaginez pas à la place des autres. Ne pensez pas à leur place en projetant vos idées sur les leurs.

Posez des questions pour éclaircir des situations et acceptez qu'ils expriment leurs vrais désirs.

Bien souvent, une explication est bénéfique et change les rapports.

Communiquez clairement avec les autres pour éviter tristesse, malentendus et drames.



4^{ème} accord : Faites toujours de votre mieux !

Dans chaque choix posez-vous la question : puis-je faire encore mieux ?

Le mieux est lié aux connaissances et possibilités du moment présent.

Votre « mieux » change d'instant en instant, quelles que soient les circonstances, faites simplement de votre mieux et vous éviterez de vous juger, de vous culpabiliser et d'avoir des regrets.



5^{ème} accord : Soyez sceptique, mais apprenez à écouter !

Qui écoutez-vous ? A qui donnez-vous votre pouvoir ? Remettez-vous en cause vos connaissances ? Sur quelle vérité sont fondées les croyances que vous avez ou que les autres ont ? Si vous étiez né(e) ailleurs ou dans une autre époque, auriez-vous les mêmes ?

Sont-elles réelles ou illusions ? Une vérité est valable pour tous.

Pourquoi d'autres pensent-ils ou font-ils l'opposé de vous et pensent aussi être dans la vérité ? Qui est dans l'erreur ? Vous, l'autre ou les deux ?

Écoutez-vous et osez penser l'inverse... et si c'était possible... aussi ?

Utilisez la force du doute pour remettre en question tout ce que vous entendez : est-ce que c'est « vraiment » la vérité ? Écoutez l'intention qui sous-tend les mots et comprenez le véritable message. Vivez-vous dans le jeu des victimes ou coupables ? En guerrier à l'affût de ce qu'il faut combattre ou en Sage neutre comprenant votre pouvoir ?

Sortez du rêve des autres et vivez vos choix du mieux possible, avec compréhension de l'univers de l'autre NDT.

Article 4

DISCRETION – VIE PRIVEE

1. Chacun s'engage à une grande **discretion** concernant la vie et les partages des autres. Chaque personne a droit à sa vie privée. La discretion est aussi demandée concernant le statut des personnes hébergées et leurs antécédents.
2. **Personnes de passage** : les enjeux et difficultés relationnelles entre résidents demandent une grande discretion vis à vis des personnes de passage qui ne sont pas mis dans des confidences concernant les enjeux relationnels entre résidents permanents. Il n'est pas admissible que des résidents se plaignent ou médisent auprès de personnes de passage, cette attitude endommage gravement l'image du lieu auprès de personnes qui ne disposent pas des éléments et outils nécessaires.
3. **Pendant les stages** : les résidents respectent une juste distance vis à vis des stagiaires (sauf stage d'immersion en écovillage) qui doivent pouvoir se retrouver entre eux. Il en va de même pour les **personnes en thérapie**.

Article 5

BONNES MOEURS

1. **Aucune intrusion n'est possible dans la vie privée et les orientations intimes des personnes**, ces comportements seraient sectaires. Chacun est libre de ses orientations affectives.

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

2. Chaque personne présente sur le site est **coresponsable** du respect de l'intégrité physique et morale des autres et de celle des enfants. Chacun réserve les débordements sensuels à ses espaces privés.
3. Les personnes qui viennent pour un **séjour thérapeutique**, ou en situation de faiblesse ne peuvent être « utilisées » par les résidents pour des coups de main gratuits ou des services sans concertation **avec le référent et le cercle concerné**.
4. **Les propos humiliants**, discriminants, racistes et de jugement sont à proscrire. Chacun est fortement coresponsable de ces enjeux.
5. **Les comportements déviants réprimés par la loi** seront immédiatement dénoncés à la gendarmerie et entraîneront l'exclusion du lieu. (Passages à l'acte violents, insultes, perversions, abus physiques, harcèlements sexuels...)

Article 6

RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

1. L'écovillage n'est pas une communauté mais un **habitat fédératif** où chacun a son habitat et ses propriétés privées qui doivent être respectées. On ne pénètre pas dans les espaces privés des résidents sans autorisation.
2. **On ne se sert pas** des objets (exemple : vélos, outils, véhicules, vêtements...) sans autorisation préalable du propriétaire.
3. On ne **déplace pas les objets** des espaces associatifs et collectifs sans concertation lors d'une réunion et on veille à ce que les personnes de passage fassent de même.
4. La solidarité et l'écologie entraînent le **partage des outils** et des objets, mais ceux-ci doivent être **restitués en bon état et nettoyés et bien rangés**.
5. **En cas de casse** non liée à une usure de vétusté évidente, l'utilisateur remplace ou rembourse l'objet défectueux prêté. Les litiges sont réglés lors des réunions matérielles des résidents. Si la personne bénéficiaire du prêt n'est pas en mesure de réparer, la solidarité entre résidents peut jouer, cela se règle lors d'une réunion matérielle ou en cas de conflit avec le conseil de village.
6. **Les locaux ou terrains appartenant à la SCI** qui ne sont pas mis à disposition de l'association ne peuvent pas être investis sans autorisation écrite des rôles responsables (par mail).

Article 7

DIFFERENCES – CRITIQUES – MEDISANCES – ALLIANCES – CONFLITS

1. **Les différences** culturelles, raciales, de genre, de mœurs, religieuses, d'opinions et de croyances diverses ne peuvent pas être l'objet de moqueries ou critiques même sous couvert de plaisanteries « inoffensives » ou de sous-entendus.
2. **Les critiques**, médisances et calomnies n'ont pas leur place. Les régulations doivent se faire dans les cadres proposés (réunions, échanges CNV...).
3. **L'accueil des différences** demande à chacun de se comporter avec tact et bienveillance en ménageant les susceptibilités et en évitant d'afficher des comportements ostentatoires qui pourraient choquer ceux qui sont dans des paradigmes différents. Exemples vus : proposer de la viande de porc à un musulman ou à un végétarien, raconter intentionnellement des histoires grivoises en présence d'une personne très pudique, stigmatiser une personne pour sa lenteur ou son hyperactivité, invectiver une personne pour sa religiosité, etc.
4. **Alliances-clans** : Il n'est pas possible de créer des alliances entre personnes de même opinion contre une autre personne, même si celle-ci est perçue comme « difficile à supporter ». Le thème du *bouc émissaire* est présent dans la plupart des groupes et est un moyen toxique de conserver l'unité du groupe au détriment du membre qui est exclu. Le thème de l'illusion groupale (Anzieu) doit être conscientisé par les résidents pour y remédier le cas échéant.
5. **Si une personne émet des critiques, médisances** ou autres propos ou sous-entendus similaires hors réunions ad hoc, chacun s'engage à lui rappeler immédiatement le cadre commun, mais avec bienveillance et l'invite à voir la personne concernée pour lui parler de son ressenti, ou bien à proposer d'aller ensemble rencontrer la personne. De simples mimiques ou tons de voix peuvent rapidement déprécier une personne aux yeux des nouveaux arrivants et activer la victimisation. Il est aussi possible de chercher un appui auprès du *Conseil de village* ou *Cœur de sagesse*.
6. **Les conflits** : le conflit est une forme de confrontation, 2 personnes ou plus ne sont pas d'accord mais peuvent encore se parler dignement, il y a des réactions émotionnelles qui peuvent amener à la violence (on se fait du mal, on se rejette délibérément).

Les principales formes de conflit et les pistes de restauration :

- Les relations interpersonnelles : sont liées à nos histoires de vie, à notre perception de l'autre. Le dialogue en « **Cœur à cœur** » peut aider en présence d'un facilitateur. Travailler la communication peut être aidant. Utiliser les réunions relationnelles.

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

- La compréhension des informations : un **retour au cadre** (charte, règlement intérieur, conventions, etc.) **avec un membre du conseil de village** peut être aidant.
- Les intérêts : revoir ensemble la place de chacun, préciser les zones de pouvoir en holacracy (**réunion de gouvernance**).
- Les structures organisationnelles : **voir quel cercle, rôle est responsable**.
- Fonctions : proposer une **réunion de gouvernance**.
- Les valeurs et croyances : prendre vraiment le temps de s'écouter mutuellement en reformulant, en réunion **Cœur à Cœur, ADEC** ou à **deux avec ou sans facilitateur**.

La résolution d'un conflit demande aussi à **se détacher de nos défenses**, avoir l'humilité (retour à l'humus, à la terre, à l'essentiel : la paix ensemble) et se demander : « Est-ce que je peux vivre avec cette différence là sans être profondément malheureux ? ». « Comment aller rencontrer l'autre sur sa planète avant de l'inviter sur la mienne ? ». Le conflit bien vécu est un antidote à la violence. Il sera aussi possible de faire appel au Cœur de sagesse en cas de situation bloquée.

Article 8

LES REUNIONS RELATIONNELLES, ET LES AUTRES

1. Tous les résidents permanents s'engagent à participer, sauf exceptions pour cas de force majeure, aux réunions générales :
 - **Holacracy** : réunions opérationnelles-fonctionnelles (le lundi midi sauf changement concerté), de gouvernance et de stratégie (selon besoins, en moyenne toutes les 3 semaines). Les réunions de cercles sont définies par les cercles.
 - **ADEC** : Toutes les 3 semaines. Cercle *restauratif* général incluant tous les résidents (si besoin que les permanents).
 - **Cœur à Cœur** : Hebdomadaires, en général le jeudi. Temps de régulation pour se dire ce qu'on a sur le cœur, le meilleur et les tensions relationnelles. Ce processus peut se faire à deux avec ou sans facilitateur qui peut être une personne du conseil de village.
 - **Temps de silence Cœurs Unis** : hebdomadaire (cf. chapitre « spiritualités »).
2. **On arrive quelques minutes à l'avance.**
3. Chacun s'engage à participer en **s'engageant du mieux possible dans le processus** en respectant les cadres convenus et à **concrétiser dans le quotidien le produit des réunions**.
4. Chacun s'engage à **respecter le cadre des réunions** notamment : discrétion absolue, pas de violence sous aucune forme, parler de soi, être émotionnellement présent, respect des temps de parole, concision, authenticité, respect, implication profonde, expression du ressenti, faire de son mieux pour aller sur la **planète sacrée** de l'autre, etc.

Le cadre est au service du lien entre les personnes...

5. Les **personnes de passage** participent aux réunions qui les concernent.
6. Il est demandé aux parents de **trouver des solutions pour que les enfants ne soient pas présents** aux réunions d'adultes. L'énergie des enfants n'est guère compatible avec la concentration intérieure nécessaire et les éventuelles tensions peuvent être néfastes pour les enfants.

Article 9

TRANSPARENCE – OUVERTURE - CONCERTATION

1. Nous sommes dans une **ouverture vers l'extérieur et la transparence**, chaque résident accepte que des informations sur la vie publique (non intime et privée) de l'écovillage soient communiquées sur le site et que sa photo y apparaisse, il peut la choisir.
2. Selon les principes d'holocratie, la **transparence et la concertation** sont nécessaires. Dire ce qu'on va faire et se concerter avec les personnes concernées ou détenant un savoir-faire ne constitue pas une forme de soumission ou une demande d'autorisation à une autorité supérieure projetée, mais un soin mutuel pour que chacun se sente pris en compte et en sécurité face à l'exercice du pouvoir par les différents rôles et cercles.

Article 10

OUTILS ET TECHNIQUES DE COMMUNICATION

La vie de l'écovillage, l'ampleur des lieux et activités nécessite des outils de communication efficaces pour communiquer par exemple les heures de réunions, des informations concernant les résidents, des arrivées, des problèmes à résoudre, des pannes, urgences, etc.

Il est demandé à chaque résident(e) pour une durée de plus de 1 mois de charger **WhatsApp** sur son téléphone pour faire partie des groupes et cercles, de **consulter les tableaux partagés sur drive** et de communiquer une **boîte mail**.